

WEBINAIRE STOP

AU RÉTRÉCISSEMENT
DE L'ESPACE CIVIQUE

L'APPEL A L'ACTION DE LA PDH

23 MARS 2023

12h30 - 14h00



IOI Plateforme
IOI Droits humains

MOT INTRODUCTIF

Raphaël CHENUIL-HAZAN – directeur général d’ECPM et président de la PDH

Le rapport de plaidoyer de la PDH s’inscrit dans les suites du rapport du Parlement européen sur le rétrécissement de l’espace civique qui appelait à la mise en place d’une stratégie globale, mais également dans la lignée du rapport stratégique du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) intitulé « Créer un environnement favorable pour la société civile » qui avait émis un certain nombre de recommandations aux autorités françaises, à l’UE et à l’ONU.

De manière générale, nous constatons un durcissement flagrant des restrictions dans le monde à l’égard des acteurs de la société civile : organisation de la société civile (OSC), défenseurs et défenseuses. Nous pouvons prendre l’exemple de Vladimir Poutine, le président de la fédération de Russie, qui avant de lancer son offensive contre l’Ukraine, avait commencé à réduire le tour de vis, en rendant certaines OSC illégales et en envoyant certains défenseurs et défenseuses des droits humains en prison. La situation est malheureusement comparable au Bélarusse. Nous pouvons également citer la Tunisie ou encore l’Iran qui exercent une répression continue sur leur population.

C’est la raison pour laquelle la PDH a choisi de traiter et de consacrer son nouveau rapport à cette thématique, afin de s’aligner à la réalité actuelle à laquelle la société civile et les défenseurs et les défenseuses doivent faire face au quotidien. Nous vous invitons à consulter notre nouveau rapport “Stop au rétrécissement de l’espace civique : l’appel à l’action de la PDH” pour prendre connaissance de nos constats, nos actions et nos recommandations : [ici](#).

Si l’initiative Marianne a permis aux organisations non gouvernementales (ONG) françaises d’être au cœur du processus et d’être en lien avec les défenseurs et défenseuses des droits humains, il est actuellement nécessaire d’aller plus loin et de tendre vers une stratégie globale visant les instances de dialogues régionales et internationales pour obtenir des engagements de leur part pour contenir ce phénomène.

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Caroline MARTINEZ - coordinatrice au secrétariat exécutif de la PDH

Ce rapport est finalement un recueil de témoignages des membres du réseau sur cette thématique, et surtout il expose les recommandations très concrètes de la PDH pour lutter et rétablir un espace civique favorable au travail de la société civile et des défenseurs et défenseuses. Plusieurs intervenants au cours du webinaire vont prendre la parole :

- **Mathieu POURCHIER – TLP, responsable des programmes : “L’accélération du rétrécissement de l’espace civique suite à la pandémie de COVID-19”.**
- **Lionel GRASSY – FIACAT, directeur du plaidoyer : “Le rétrécissement de l’espace civique au niveau des instances de dialogue multilatérales”.**
- **Arielle GRESILLON - ECPM, directrice adjointe : La réponse inadaptée des partenaires techniques et financiers aux enjeux soulevés par le rétrécissement de l’espace civique.**

PARTIE 1 - L'ACCÉLÉRATION DU RÉTRÉCISSEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE A LA SUITE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 - Intervention de Mathieu POURCHIER

En 2022, on s'attendait à une levée des restrictions, à un monde post-pandémie plus respectueux des droits humains. Au contraire, le rétrécissement de l'espace civique s'est maintenu et accentué à la suite des confinements et couvre-feux connus dans la plupart des pays. Certains États ont profité de ce huis clos pour voter des lois liberticides.

Nous pouvons prendre l'exemple de la loi sur la cybercriminalité votée au Niger qui témoigne d'une volonté de contrôler ce qui était publié et puni la "diffusion d'information de nature à troubler l'ordre public", même si cette information est vraie. La première personne à avoir subi les impacts de cette loi est le journaliste Kaka Touda qui a annoncé le premier cas de COVID-19 au Niger. Les autorités du pays ont considéré qu'il avait porté atteinte à l'ordre public, il a été condamné à 40 jours de prison.

Les confinements successifs ont engendré une hausse de l'utilisation d'internet et par là même une volonté accrue des États de contrôler cette utilisation, mettant à mal au passage la liberté d'informer et d'être informé. Reporters Sans Frontières (RSF) évoque dans le rapport que certains pays ont profité de l'État d'urgence pour contrôler l'information, alors que c'est dans ce contexte que les populations ont le plus besoin d'être informées.

L'augmentation de cette surveillance s'est notamment illustrée par le scandale de l'affaire Pegasus : en 2021, un consortium de médias et d'ONG coordonné par Forbidden Stories dévoilent que partout dans le monde, des

activistes, journalistes, opposants politiques et autres membres de la société civile ont été espionnés par le logiciel Pegasus capable d'infiltrer leurs téléphones et d'accéder à l'ensemble de leurs données. Durant la période de pandémie et post pandémie, de nombreux acteurs de la société civile se sont retrouvés stigmatisés et ainsi mis en danger. Au Cameroun ou du Rwanda où deux journalistes ont été retrouvés assassinés début 2023.

Le rétrécissement de l'espace civique est en accélération, mais n'est pas un phénomène nouveau. En effet, il existe une longue liste de mesures restrictives préexistantes venant limiter les actions des citoyens et acteurs de la société civile et qui ont augmenté à chaque nouvelle crise (internationale et nationale) à l'image de la crise du début des années 2000 où le monde a pris de nombreuses mesures officiellement pour lutter contre le terrorisme international.

Le COVID-19 a entraîné une limitation du droit de réunion qui était au départ justifié au regard de l'urgence sanitaire, mais ces mesures durent dans le temps et perdurent encore aujourd'hui. Cela témoigne de la volonté de faire taire les militants et de limiter leurs possibilités d'action. Le Togo est, par exemple, toujours en urgence sanitaire, alors que le pays n'a plus de cas de Covid-19 déclarés.

La période de COVID-19 et post pandémie a été marquée par le déploiement d'un arsenal juridique à l'encontre de toutes les personnes qui ont élevé leurs voix, et le font encore. Bien souvent ces arsenaux sont en contradiction avec les traités internationaux et les constitutions des États. Ces lois ne devraient pas être contraires aux constitutions, mais la justice ne parvient pas toujours à les contrer.

En France, on assiste aujourd'hui à une répression des manifestations : par exemple, beaucoup d'arrestations de masse ont lieu pendant seulement quelques heures pour exercer une pression sur les manifestants.

Au Tchad, en octobre 2020, entre 100 et 150 personnes sont décédées des suites de tirs de balles dans les manifestations.

Au Niger, entre 2018 et 2022, à la suite de l'adoption de lois liberticides, de nombreuses manifestations ont été interdites et il y a eu trois coupures internet pour bloquer les échanges sur place et la fuite d'informations à l'internationale. 1091 personnes ont été arrêtées pour participation à des réunions politiques sur ces huit dernières années.

En définitive, un mouvement général de restrictions apparaît dans beaucoup de pays. À travers le monde, celles et ceux qui prennent la parole publiquement et dénoncent sont souvent arrêtés et vont en détention à la place des vrais coupables. Dans ce contexte, la défense des droits humains est encore plus importante. Il est nécessaire de faire preuve d'ingéniosité face aux différentes restrictions. Bien souvent, le fait de ne pas connaître ses droits devient dangereux pour les activistes, il est impératif qu'ils soient formés à cela.

Aujourd'hui, face à la répression, il faut une solidarité nationale mais aussi internationale, que les organisations s'appuient dans l'organisation, dans le plaidoyer et pour exercer des pressions médiatiques et politiques. Il est essentiel d'agir ensemble pour ramener un environnement de travail sain aux défenseurs et défenseuses des droits humains.

Quelques recommandations :

- Poursuivre un plaidoyer commun pour la réouverture des espaces civiques, dans un environnement sain et sécurisé ;
- Développer le travail de réseau et continuer de le renforcer pour inclure un maximum d'activistes autour de ces idées ;
- Créer une maison des droits humains en France : un lieu d'échanges entre les ONG, les défenseurs et défenseuses des droits humains en danger et toutes personnes intéressées par ces thématiques.

Caroline MARTINEZ - Modération

Nous sommes encore bien loin d'un monde plus respectueux des droits humains. Au contraire, nous assistons à une accentuation du tour de vis et de la répression envers les droits humains. Ce contexte a un impact néfaste sur le travail de plaidoyer des organisations de la société civile au niveau des instances régionales et internationales.

PARTIE 2 - LE RÉTRÉCISSEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE AU NIVEAU DES INSTANCES DE DIALOGUE MULTILATÉRALES - Intervention de Lionel GRASSY

La FIACAT s'est aperçue dans son mandat de la difficulté d'accéder aux instances de dialogues nationales et multilatérales. Le manque de réunion en présentiel pendant la pandémie de COVID-19 était justifié, mais les acteurs de la société civile avaient beaucoup d'attentes post pandémie. Pourtant, ces attentes n'ont pas été suivies d'effets de la part des institutions régionales et multilatérales.

Par exemple, la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a vu son budget être restreint de 40 % par l'Union Africaine. L'instance de dialogue est également passée de deux sessions en présentiel par an permettant aux acteurs locaux de plaider à une seule session pour cause de restrictions financières.

Les OSC ont eu un regain d'espoir avec le développement des sessions virtuelles, mais ce système revient aussi à manquer de considérations pour des réalités de terrain telle que la fracture numérique dans certaines régions du monde. L'accompagnement des partenaires de terrain doit aussi se faire par le financement d'outils adaptés. Pour citer un exemple, le Tigré n'a pas pu participer aux discussions devant la CADHP depuis deux ans. De ce fait, il est impossible de reporter les violations des droits humains commises dans ce pays.

Nous remarquons également dans les instances multilatérales, une perte de volonté d'aller sur le terrain pour voir ce qu'il se passe dans les régions isolées. À terme, ce phénomène va mener à un entre-soi et à un accès limité des ONG à ces instances.

Le temps de parole dédié aux déclarations orales des OSC à la CADHP a été réduit de manière arbitraire. Ce musellement fait peur dans la mesure où malheureusement le temps de parole ne tient plus à l'institution, mais au représentant (si la personne est de bonne volonté ou si elle n'est pas du côté de la libre parole).

La grande difficulté d'accès à ces instances pose aussi la question de l'accessibilité des visas pour que les ONG puissent venir plaider. Par exemple, dans le cadre des recherches que la FIACAT mène sur les prisons, des acteurs locaux ont fait de la récolte de données et trois chercheurs ont par la suite été invités par l'Institut d'Etudes politiques de Grenoble pour venir participer à des ateliers. Ces derniers se sont vu refuser leurs visas et n'ont, de ce fait, pas pu participer aux ateliers.

Le cas du Qatar Gate illustre également ces difficultés d'accès aux instances de dialogue. La sous-commission droits de l'Homme du Parlement européen est allée à l'encontre de la société civile en lui imposant des exigences plus importantes en termes de registres d'informations. Ces exigences étaient moins importantes pour les lobbys et acteurs économiques.

Les acteurs de la société civile sont inquiets face à cette nouvelle méthodologie, mais il faut garder espoir, puisque des réponses sont possibles. Il faut garder l'idée d'avoir des visas de défenseurs des droits humains qui seraient une sorte de label pour les partenaires de terrain des ONG internationales, et qui permettraient de venir témoigner de la situation et des violations vécues.

Nous constatons une nouvelle tendance dans le traitement des visas. Les délais sont parfois excessivement longs, ne permettant pas toujours d'obtenir les autorisations à temps pour participer à des réunions ou à des sessions devant les instances de dialogue multilatérales.

Pour redonner confiance aux institutions post pandémie, il faut faciliter le dialogue tripartite, le travail ensemble et en co-construction. Il existe une certaine défiance vis-à-vis de la société civile, mais il est nécessaire de rétablir la confiance et la logique de collaboration, de se rencontrer et de réfléchir ensemble à des solutions.

Caroline MARTINEZ - Modération

Ce constat des OSC et des défenseuses et défenseurs des droits humains montre que l'accès aux instances est réduit, mais qu'il existe aussi des solutions très claires. Cette tendance s'illustre également au niveau des partenaires techniques et financiers, car si l'impact des OSC au niveau du plaidoyer dépend des instances, les financements alloués sont de plus en plus restreints et compliqués à obtenir.

PARTIE 3 – LA RÉPONSE INADAPTÉE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS AUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LE RÉTRÉCISSEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE - Intervention d'Ariane GRÉSILLON

Les partenaires techniques et financiers apportent des réponses peu adaptées face au rétrécissement de l'espace civique et aux caractéristiques des ONG de taille modeste. Pourtant, la lutte contre le rétrécissement de l'espace civique est bien présente dans certaines stratégies de partenaires financiers (ex: Stratégie française droits humains et financements).

La PDH salue les dialogues avec les partenaires techniques et financiers pendant et après la pandémie de COVID-19, qui sont plutôt ouverts et cherchent à répondre aux nouvelles contraintes. Toutefois, certaines tendances sont inquiétantes depuis plusieurs années. Or, l'accès au financement est crucial pour que les OSC puissent exister et exercer nos missions.

En particulier, il est difficile pour les ONG d'obtenir des financements couvrant des frais annexes que ceux liés à l'activité en elle-même (projets), à savoir les frais dit transversaux (locaux, ressources humaines, frais d'études et de prospection, etc.). La PDH note une disponibilité décroissante de ce type de frais. Ce phénomène repose parfois sur des règles explicites des partenaires techniques et financiers. Mais parfois les règles sont plus tacites (non-dits, accumulation de questions, malentendus et incompréhension sur les différents systèmes, etc.).

Pour la PDH, il est essentiel de soutenir aussi ces ressources humaines, dans un milieu de plus en plus professionnel et compétitif. Les partenaires techniques et financiers augmentent d'années en années leurs exigences.

Il y a une nécessité de recruter et de former des personnes pour répondre à ces nouvelles complexités. Le secteur des droits humains repose énormément sur les ressources humaines (ex : responsable administratif et financier, chargé de communication, chargé de plaidoyer) qui sont pourtant très peu ou mal financé par les partenaires techniques et financiers.

Les procédures d'accès aux financements sont de plus en plus complexes pour les ONG du secteur des droits humains :

- Délais court des projets en désaccord avec les temps longs nécessaires aux changements sociétaux (dans les cadres logiques).
- Augmentation du poids de la gestion administrative et financière : règles multiples qui se chevauchent et qui sont excluanes pour la majorité des acteurs de la société civile.

Il est urgent de développer des solutions.

En Malaisie, les associations n'ont pas le droit d'avoir le statut d'ONG. Elles sont alors exclues de certains financements, car elles ne répondent pas à la définition exigée par les bailleurs. La situation est semblable en Algérie : certaines ONG n'étant pas reconnues par les autorités sur place n'ont dès lors plus accès aux financements de l'Union européenne (UE).

De plus, les financements alloués aux OSC du secteur des droits humains sont souvent conditionnés à l'aide publique au développement (APD). Pourtant, l'action menée par ces organisations sur certains droits civils et politiques peut toucher des pays non concernés par l'APD. Par exemple, le Japon est un État pratiquant encore la peine de mort. Toutefois, ce n'est pas un pays concerné par l'APD. Dès lors, les organisations vont avoir du mal à trouver des financements pour mener des actions en faveur de l'abolition de la peine de mort dans ce pays. Il devient alors nécessaire d'être inventifs pour trouver des sources de financements.

La PDH appelle à une augmentation des financements mais également à une meilleure prise en compte des micros et méso projets souvent exclus des conditions d'éligibilité aux financements par les bailleurs.

Caroline MARTINEZ - Modération

Le secteur des droits humains est affecté par la non-prise en charge de certains postes dans les OSC, par le manque de prise en compte des spécificités des droits humains (le secteur intervient aussi dans des pays non concernés par l'APD), et par le fait que le travail sur certaines thématiques n'est pas financé. À l'heure actuelle, il n'existe pas de canal de financement propre aux droits humains, le secteur dépend des financements alloués au développement.



PARTIE 4 - QUESTIONS / RÉPONSES

1. Le « déploiement d'un arsenal juridique varié contre les sociétés civiles » que vous citez est-il un phénomène uniquement observé dans des régimes autoritaires ou totalitaires ou touche-t-il aussi les États dits « démocratiques » ? (=échelle de gravité différente entre les deux types de régimes).

- Mathieu POURCHIER : Il n'existe pas de limite officielle entre les lois d'un pays démocratique et totalitaire. Aujourd'hui au niveau mondial, on observe un rétrécissement de l'espace civique dans une majorité de pays : les restrictions à la liberté de la presse concernent les 2/3 des États et ne s'observent donc pas que dans des dictatures. Le phénomène s'est globalisé.

2. Des visas "défenseur.e.s des droits humains" ne risqueraient-ils pas de visibiliser et de mettre en danger leurs propriétaires au sein de leur État d'origine ? Même si cela les aiderait à se déplacer à l'international ?

- Lionel GRASSY : Évidemment il ne serait pas question de remettre ce type de visa à tout va. Nous devons travailler de concert avec les autorités. Actuellement, il y a des cas de défenseuses et défenseurs des droits humains en danger localement, un programme de protection est en cours pour les accompagner dans leur exfiltration et leur relocalisation. Ce type de visas visibiliserait certes les défenseurs, mais cela leur donnerait également une légitimité auprès des autorités locales une fois de retour au pays.

3. Selon vous, pourquoi les partenaires techniques et financiers financent mal les frais de fonctionnement des OSC ?

- Ariane GRESILLON : Les ressources humaines et les frais de bureaux sont les dépenses de fonctionnement les plus mal financées. D'autant plus que dans certains pays et au regard des spécificités des ONG du secteur des droits humains, contrairement aux ONG de développement, il est parfois compliqué de justifier certains frais de bureaux. Les ONG du secteur des droits humains fonctionnent essentiellement par de la matière grise, du dialogue, des participations aux instances de dialogue, du soutien aux partenaires, etc. Tous ces éléments sont moins pris en compte par les partenaires techniques et financiers.

4. Qu'attendre de l'UE dans ce contexte et comment, en tant qu'ONG françaises peut-on renforcer le plaidoyer pour une mobilisation de l'UE ?

- Lionel GRASSY : La PDH est en train de prendre de l'ampleur dans la méthodologie. Le plaidoyer doit passer par les capitales plutôt que d'envoyer des recommandations isolées aux institutions européennes. Là est l'importance de plaider d'abord auprès des autorités nationales pour ensuite faire remonter ces questions à Bruxelles et qu'elles soient débattues. La mobilisation de l'UE n'est possible que si l'action passe par les capitales en amont. Il y a toujours beaucoup d'attentes envers l'UE : présentation du rapport la semaine dernière à Bruxelles pour voir dans quelle mesure l'UE peut intégrer ces préoccupations, réunion interne avec 180 représentants du secteur des droits humains, la question a été mise en avant auprès d'eux. Cela rappelle la nécessité de rencontrer les OSC locales.

5. Mathieu, plusieurs questions ont porté sur vos actions au Sénégal. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les actions de TLP au Sénégal ?

- Mathieu POURCHIER : Au Sénégal, le président Macky SALL menace de se présenter pour un troisième mandat et de ne pas respecter la constitution. Aujourd'hui, TLP n'est pas présent au Sénégal, mais il reste joignable par mail pour les personnes intéressées qui souhaitent parler plus amplement de ce sujet avec lui.

6. Une des recommandations du rapport, évoquée tout à l'heure ; est la création d'une Maison des droits de l'Homme / droits humains en France. Quels sont les obstacles qui persistent et qui empêchent cette Maison d'être mise en place ? Est-ce un manque d'intérêt total envers les problématiques liées aux défenseuses et défenseurs des droits humains ou plutôt des raisons logistiques ?

- Raphaël CHENUIL-HAZAN: La Maison des droits humains en France est une proposition que nous portons à plusieurs depuis des années. Avoir une maison des droits humains c'est montrer et être fier de la place des droits humains dans le pays et à l'international. L'initiative Marianne est un premier pas dans ce sens, mais la Maison c'est aussi un lieu de partage, de dialogue et de mise en relation. Ce type de Maison existe en Norvège et en Belgique. Pour la France, pays des droits humains, c'est aussi afficher une cohérence publique et politique. Cela a un coût mais qui doit devenir une priorité dans la programmation 2023-2030 dans la révision de l'aide publique au développement.

7. L'une des recommandations de la PDH est la création d'un canal de financement dédié au secteur des droits humains. Quels sont les prérequis pour que ce canal voit le jour (qui le porte, quels financements structurels ?)

- Raphaël CHENUIL-HAZAN : Le fond dédié est un projet porté par la PDH issu des réflexions liées aux études sur les ONG des droits humains. La première étude est celle de l'AFD de 2017 pour analyser la ligne de financement de ces ONG, l'autre étude portait sur la faisabilité de la création de la PDH en 2017/2018. Il existe beaucoup de spécificités et de contraintes fortes autour des financements, il est de ce fait nécessaire de créer un fond spécifique pour les droits humains pour porter les méso projets, car les gros consortiums favorisent les gros projets aux dépens des plus petites ONG. Or, la plupart des ONG françaises du secteur des droits humains sont beaucoup plus petites que celles du secteur développement. L'idée serait également d'avoir une approche d'appui structurel et de développer les spécificités du secteur : ressources humaines de siège car il y a peu d'acteurs de terrains, et beaucoup de matière grise, etc.
- Il est important d'évoquer la question des fondations. Il existe une croyance populaire selon laquelle elles peuvent remplacer l'État, mais ce n'est pas le cas, nous ne fonctionnons pas sur le modèle britannique. En France, les fondations ne fonctionnent pas comme ça. Sur les 1600 existantes, seules 5 fondations abritées s'intéressent aux droits humains. Nous ne sommes pas en capacité d'avoir des financements sérieux de la part des fondations.

8. Est-ce que le constat que vous dressez de la difficulté d'accès aux instances régionales et multilatérales est valable pour toutes les instances ou existe-t-il une exception ?

- Lionel GRASSY : Il n'y a pas d'exception, nous rencontrons certains représentants qui ont envie d'aller de l'avant mais pas des institutions. Parfois, il peut y avoir de la volonté politique mais elle est contrainte par la réduction des budgets. Par exemple, il n'y a plus de nomination de rapporteurs spéciaux des Nations Unies dans certains pays.
- Ce qui peut faire l'exception dans ces institutions, c'est de rencontrer des représentants qui ont la volonté de faire bouger les choses. Mais les difficultés d'accès ont tendance à se généraliser.

9. Pouvez-vous donner d'autres exemples types de mesures prises par les Etats et qui concourent au rétrécissement de l'espace civique ? En France par exemple ?

- Mathieu POURCHIER : Les derniers couvre-feu imposés en France en sont un bon exemple.
- Lionel GRASSY : Nous invite à lire article CCFD Terre solidaire sur la question des retraites et l'engagement des jeunes retraités. Les mesures prises par l'État vont avoir des conséquences à terme sur la mobilisation militante, les personnes d'un certain âge n'auront peut-être plus les moyens d'avoir ce militantisme. Toutes les mesures ne visent peut-être pas directement la société civile mais à terme, dans 15 ou 20 ans, cela aura tout de même un impact sur la société civile.

En cas d'autres questions, nous vous invitons à prendre contact avec la PDH et à lire le rapport « Stop au rétrécissement de l'espace civique : l'appel à l'action de la PDH » disponible en ligne: [ICI](#). Nous vous invitons également à suivre la PDH sur les réseaux sociaux, afin d'être informés de toutes nos actualités, notamment à suivre la sortie de nos articles « parole d'acteur/actrice » qui revient sur le parcours de certains défenseurs et défenseuses qui ont été confrontés au rétrécissement de l'espace civique.

CONCLUSION

Tous les intervenants ont souligné l'ampleur du phénomène de rétrécissement de l'espace civique et ses impacts concrets. Cela n'empêche pas les OSC et les défenseurs des droits humains de se mobiliser malgré les risques accrus (tour de vis des restrictions et Covid-19). La PDH appelle à agir pour endiguer et contenir ce phénomène, et demande aux autorités et institutions de se positionner en ce sens et aux partenaires techniques et financiers de prendre en considération les spécificités du secteur des droits humains (financements propres).

Contacts

Président - Raphaël Chenuil-Hazan: rchenuil@ecpm.org
Secrétariat exécutif - contact@plateformedh.fr

www.plateformedh.fr/